

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Puycerda (Espagne) et toute l'armée de la division qui annoncent avoir versé des larmes à la mémoire du général Dagobert, transporté au Mont-Libre, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Puycerda (Espagne) et toute l'armée de la division qui annoncent avoir versé des larmes à la mémoire du général Dagobert, transporté au Mont-Libre, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 506;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27264_t1_0506_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

35

Les républicains de la commune de Meaux, réunis en Société populaire, écrivent qu'ils ont appris la reddition de Landrecies avec le même sang-froid que la prise de Toulon; un tel échec, disent-ils, ne peut être qu'un signal de victoire pour nos braves frères de l'armée du Nord.

Tremblez aristocrates, modérés et royalistes, il faut ou vaincre avec nous, ou mourir avant nous.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Meaux, 24 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Des hommes qui ont jurés de vivre libres ou de mourir, ne s'effrayent pas des revers qu'ils éprouvent. Fermes et constants dans leur résolution, leur courage augmente en proportion du danger.

Nous avons appris la reddition de Landrecies avec (autant de) sang froid (que la prise de Toulon). Un tel échec est pour nos frères de l'armée du Nord le signal d'une victoire éclatante. Nos batteries dit-on ont été démontées. Mais nos bras, notre courage, notre désir ardent d'être libres ne le sont pas. L'ennemi seroit à nos portes qu'il ne nous inspireroit pas plus de frayeur et nous craignons moins la mort que l'esclavage.

Qu'il tremble donc cet ennemi féroce. Il a à recevoir ou à frapper autant de coups que la République compte de défenseurs; qu'ils tremblent aussi les pitoyables allarmistes; l'esprit du peuple n'est pas disposé à recevoir l'impression de leur honteux découragement. C'en est fait du despotisme, de la tyrannie, ç'en est fait des fédéralistes, des athées, des hommes sans morale et sans vertus. Aristocrates, modérés et royalistes, tremblez, il faut ou vaincre avec nous ou périr avant nous.

Vive la République, vive la liberté, vive la représentation nationale. »

CAETELLA (présid.), AUBIN (secrét.),
CERCEAU (secrét.).

36

La Société populaire de Puycerda (3) et toute l'armée de la division annoncent que, réunies dans une ci-devant église dédiée à la raison, et au milieu des Castellans, elles ont versé des larmes à la mémoire du général Dagobert, elles l'ont fait transporter à Mont-Libre et enterré au pied de l'arbre de la liberté qu'il a si bien défendue; elle sollicite pour lui les honneurs du Panthéon, et l'édification au Mont-Libre d'un monument consacré à sa mémoire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité d'instruction publique (4).

(1) P.V., XXXVIII, 26. Mon., XX, 528.

(2) C 306, pl., 1153, p. 17.

(3) Espagne.

(4) P.V., XXXVIII, 26. Bⁱⁿ, 3 prair.; Mon., XX, 528; J. Sablier, n° 1332; Mess. soir, n° 642; C. Eg., n° 642; Audit. nat., n° 606; C. Univ., 3 prair.; J. Perlet, n° 609; Feuille Rép., n° 323.

« Représentans du peuple,

Un temple vient d'être dédié à la Raison dans Puycerda au milieu des ci-devant Castellans. C'est là que toute l'armée, élève de Dagobert, a versé des larmes justement dûes à la mémoire de ce héros. Elle a perdu en lui un vrai républicain, un brave général, un bon ami. Il la mena toujours à la victoire, malgré les montagnes et les précipices. Il ne consultait ni ses forces ni sa santé, l'intérêt de la République était son seul guide. C'est pour la montagne qu'il combattait, c'est sur la montagne qu'il est mort, excédé de fatigue, après avoir remporté une victoire glorieuse sur les satellites du despote castillan.

« En mourant, il nous a laissé son courage et ses vertus. Son sang a passé, pour ainsi dire dans nos veines, et l'ennemi verra que nous n'avons pas oublié ses leçons. Mais si d'une main on punit le crime, il faut de l'autre récompenser la vertu. Nous n'avons point voulu que Dagobert restât sur le territoire espagnol, on l'a fait transporter à Mont-Libre, où il a été enterré au pied de l'arbre de la liberté. Toute l'armée attend de votre justice que vous décernerez à Dagobert les honneurs du Panthéon, et que vous consacrerez sa mémoire, en faisant élever au Mont-Libre un monument qui transmettra à la postérité notre reconnaissance, ou plutôt notre amour pour la vertu; et si jamais des esclaves voulaient de nouveau souiller le sol de la liberté, on se souviendrait de Dagobert, et la victoire sera à nous. Un artiste habile (Pajou) est à Montpellier, il pourrait être chargé de l'exécution de ce monument. Mort aux tyrans, paix au peuple. » (1).

37

Le citoyen Viala, et la citoyenne Moreau son épouse, d'Avignon, témoignent leur reconnaissance à la Convention nationale d'avoir accordé les honneurs du Panthéon à leur fils Joseph-Agricole Viala, mort à l'âge de 13 ans pour la cause de la liberté (2).

VEAU, au nom de la commission des dépêches :

Citoyens,

Il a manqué au tableau sommaire que j'ai présenté hier à la Convention nationale le trait le plus intéressant; mais je n'ai pas cru devoir retarder la jouissance publique et je me suis empressé de lire, à l'instant où je l'ai reçue, la lettre par laquelle les vertueux parents d'Agricole Viala, en exprimant leur juste sensibilité, sur l'immortalité décernée à la mémoire de leur fils, protestent de leurs dispositions à dévouer à la cause de la liberté jusqu'au dernier de leurs jeunes enfants, aussitôt que la patrie en aura besoin.

Heureux parents, de qui ce jeune héros reçut la vie et la vertu! non, il n'est pas perdu pour vous! S'il a fourni en peu d'instants la carrière qui devait le conduire à la gloire, ce n'est point

(1) J. Matin, n° 700; M.U., XL, 42; J. Mont., n° 26; Rép., n° 153; J. Paris, n° 507.

(2) P.V., XXXVIII, 27. Bⁱⁿ, 3 prair. Voir Arch. parl., XC, séance du 18 flor., n° 34.